L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Comment réaliser au mieux votre branchement ?

Vous faites construire votre maison ? Si votre logement se situe dans une zone d'assainissement collectif, vous devez le raccorder au réseau public d'évacuation des eaux usées. Si le réseau d'assainissement est mis en place dans votre rue, votre logement devra y être obligatoirement raccordé dans les deux ans.

Assainissement collectif

Principe de connexion d'une habitation à l'assainissement collectif

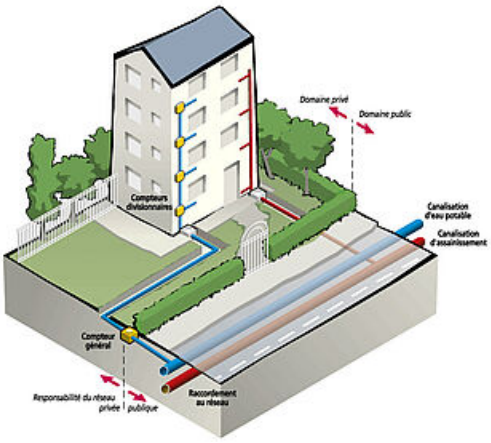

- S'assurer que les travaux seront réalisés dans les règles de l'art (Document Technique Unifié) et **conformes aux prescriptions du règlement du service public d'assainissement**. L'entrepreneur de votre choix réalisera la connexion de vos conduites d'eaux usées privées au branchement public mis en service par Cap Atlantique. **En aucun cas, l'eau pluviale ne devra être connectée à votre réseau d'eaux usées.**
- Prévoir **des regards de visites ou des tés de visite étanches** aux changements de direction. Prévoir au moins un regard étanche entre votre maison et le domaine public pour l'entretien de votre réseau d'assainissement.
- Contacter SEPIG Assainissement pour qu'elle **contrôle la conformité des travaux effectués** et procède à l'**enlèvement de l'obturateur** (opération exclusivement réalisée par SEPIG Assainissement).
  Téléphone : **02 44 68 20 01**(appel non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h à 19h , le samedi de 9h à 13h.

PUBLICATION

EAU - ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif des eaux usées - Mode d'emploi

PDF - 2,7 Mo

Assainissement non collectif

Principe de connexion d'une habitation à l'assainissement non collectif

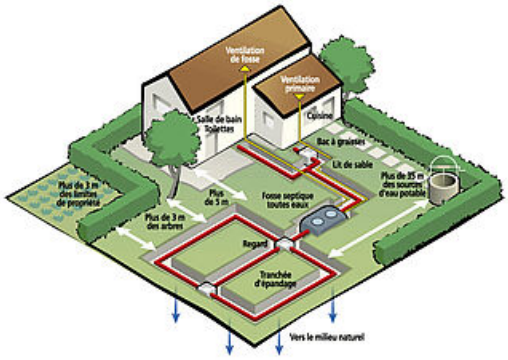

Les eaux usées produites dans une habitation concernée par l'assainissement non collectif sont collectées puis traitées de préférence par infiltration dans le sol. Lorsque la nature du sol ne permet pas l'infiltration, les eaux usées épurées peuvent être rejetées dans le milieu naturel (avec l'autorisation du propriétaire de l'exutoire).

PUBLICATION

EAU - ASSAINISSEMENT

L'assainissement non collectif des eaux usées - Mode d'emploi

PDF - 1,8 Mo

https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/lassainissement-des-eaux-usees/comment-realiser-au-mieux-votre-branchement?

LES BONS GESTES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

>Ne pas jeter de produits polluants dans les éviers ou les toilettes
Ce geste peut causer un danger au personnel d'exploitation, dégrader les ouvrages de collecte et de traitement et avoir de graves conséquences sur l'environnement. Il faut confier les produits dangereux ou polluants aux professionnels chargés de leur destruction.
>L'huile de friture usagée peut être mise en bouteille et les matières grasses refroidies, donc solides, peuvent être jetées avec les ordures ménagères.
> Ne pas jeter des déchets et des ordures dans les éviers et les toilettes, même s'ils paraissent "inoffensifs".

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

02 51 75 06 80